

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS247

présenté par

M. Taite, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Petex et M. Juvin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa unique, substituer au mot :

« et »

les mots :

« pour leur »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la philosophie du texte. Il s'agit d'autoriser l'euthanasie et le suicide assisté, donc définir les modalités pour terminer sa vie, précisées à l'article 4.